

# CINQUIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

## SIXIÈME RÉUNION TECHNIQUE

### UNION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION de la Nature et de ses Ressources.

Édimbourg, 20-28 juin 1956.

#### 1. RÉOLUTIONS ADOPTÉES PAR LA RÉUNION TECHNIQUE ET APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.

**T h è m e III. —** Restauration des régions dont les conditions de vie naturelle ont été ruinées par l'intervention de l'homme.

**N° 1 —** La réunion technique, ayant passé en revue de nombreux exemples de déversements à la surface du sol de déchets minéraux extraits du sous-sol, estime qu'il serait opportun que le Conseil Exécutif invitât les Gouvernements intéressés à faire entreprendre officiellement des enquêtes techniques en vue de :

- a) déterminer si ces déchets ne devraient pas dorénavant être enfouis dans le sous-sol afin d'éviter le grave gaspillage de terres, de combustibles ou autres ressources naturelles qui en dépendent;
- b) fixer un délai à partir duquel les pratiques actuelles de déversements seraient interdites, ou alors des recherches ultérieures seraient mises en train;
- c) examiner la possibilité de trouver une solution au problème des amoncellements actuels de déchets de cette nature, soit au moyen de règlements ou de toute autre mesure.

**N° 2 —** La réunion technique, alarmée par l'extension croissante de l'exploitation des ressources naturelles qui se poursuit à l'encontre de tous les principes écologiques qui président à une saine utilisation des terres,

Recommande au Conseil Exécutif d'inviter les Gouvernements des pays, où de tels groupements n'existent pas déjà, à encourager:

- a) la création de groupements consultatifs chargés d'étudier les conséquences des méthodes locales d'utilisation des terres et les transformations biologiques;
- b) l'établissement d'instituts de recherche, dotés d'un personnel spécialisé, consacrés à l'écologie spécialement appliquée à l'utilisation des sols et du paysage;
- c) l'affectation aux services administratifs et techniques gouvernementaux chargés des rôles consultatif, exécutif ou de surveillance dans le domaine de l'utilisation et de l'exploitation des terres, d'écologistes spécialisés dans la question de l'aménagement du paysage.